

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 13
Date de convocation : 01/09/2021
Date affichage :

Séance du 9 septembre 2021
Sous la présidence de M. Vincent NOE

Etaient présents les conseillers :

Mmes et MM. ALBRECHT Alain, GILGER Rebecca, NOACCO Damien, CAMELOT Claire-Hélène,
CROLET Céline, DOLLINGER Claude, FAHRNER Stéphane,
HUBER Myriam, JACINTE Matthieu, RIHN Matthieu, STOLL Michel, WEYHAUPT Loïc

Absents excusés : ESCHBACH Patrick

Le Conseil Municipal approuve le Procès-Verbal du 08/07/2021.

Abstention : 1

Pour : 12

Contre : 0

M. le Maire propose l'ajout de deux points à l'ordre du jour : un Point n°3 « Projet aire de jeux » et un point n°4 : « Projet d'équipement audiovisuel et amélioration des équipements de la cuisine de la salle polyvalente « La Source » » avant le point n°5 « Divers ». Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

1) Subvention des coopératives scolaires du Regroupement Pédagogique Intercommunal :

Le Maire explique aux conseiller que depuis 2006 une subvention de 300 € est allouée à chaque coopérative scolaire de chaque classe du Regroupement Pédagogique Intercommunale de Fessenheim-le-Bas, Kuttolsheim et Wintzenheim-Kochersberg, soit un montant de 2 100 € réparti entre les 7 classes.

Depuis, 2018 les 7 coopératives scolaires se sont regroupées par école. Il existe à présent 3 coopératives scolaires qui sont :

- La coopérative scolaire de l'école de Kuttolsheim (composée de 3 classes)
- La coopérative scolaire de l'école de Fessenheim-Le-Bas (composée de 2 classes)
- La coopérative scolaire de Wintzenheim-Kochersberg (composée de 2 classes)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir une subvention de 2 100 €. Montant qui sera réparti de la façon suivante entre chaque coopérative scolaire :

- Coopérative scolaire de l'école de Kuttolsheim : 900 €
- Coopérative scolaire de l'école de Fessenheim-Le-Bas : 600 €
- Coopérative scolaire de l'école de Wintzenheim-Kochersberg : 600 €

Avec renouvellement par tacite reconduction chaque année.

**2) Convention d'adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation
« Alsace Marchés Publics » :**

La plateforme dénommée « Alsace Marchés Publics » (alsacemarchespublics.eu) est un profil d'acheteur mutualisé dédié à la passation des marchés publics (article L. 2132-2 Code de la commande publique) géré par les cinq collectivités fondatrices suivantes :

- Collectivité européenne d'Alsace,
- Ville de Strasbourg,
- Ville de Mulhouse,
- Eurométropole de Strasbourg,
- Mulhouse Alsace Agglomération.

Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1^{er} octobre 2012 et son utilisation a été ouverte aux collectivités alsaciennes en 2013 : elle référence en 2020 près de 500 entités utilisatrices et 20 000 entreprises.

Alsace Marchés Publics est aujourd'hui un profil d'acheteur permettant de répondre aux obligations de dématérialisation des procédures de marchés publics posées par l'article L. 2132-2 et les annexes 7 et 8 du Code de la commande publique.

La dématérialisation des procédures constitue aujourd'hui un enjeu majeur de l'amélioration des achats publics, car elle permet de faciliter l'accès des entreprises aux mises en concurrence et d'assurer les obligations de transparence de la commande publique. A cet effet, la plateforme Alsace Marchés Publics est le principal guichet d'accès à la commande publique en Alsace pour les entreprises.

A l'heure actuelle, près de 500 entités utilisent la plateforme AMP à titre gratuit. Elle permet à ces entités utilisatrices de :

- Disposer d'un profil d'acheteur conformément à la réglementation relative aux marchés publics en vigueur
- Faciliter l'accès des entreprises aux achats des collectivités publiques et privées et optimiser les réponses aux appels d'offres
- Partager les expériences entre acheteurs

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer à cette plateforme pour répondre aux besoins de la commune de Kuttolsheim

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) assure, la coordination du groupement de commandes constitué entre la Collectivité européenne d'Alsace, la ville et l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace agglomération et les membres

contributeurs en vue de la passation de plusieurs marchés publics ou accords-cadres portant sur l'hébergement, le fonctionnement et la maintenance, les développements et l'acquisition de services associés de la plateforme mutualisée de dématérialisation des contrats de la commande publique « Alsace Marchés Publics ».

L'adhésion se fait par approbation d'une convention d'une durée de deux ans à compter de sa date de notification, reconductibles. Une charte d'utilisation définit les règles d'utilisation de la plateforme ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs.

Cette convention est conclue avec la CeA en vertu du mandat qui lui est confié par les membres fondateurs du groupement de commande pour signer les conventions d'adhésion avec tous les nouveaux adhérents en leur nom et pour leur compte.

Les fonctionnalités disponibles sur le profil « Alsace Marchés Publics » à la date de signature de la convention sont utilisables par l'adhérent **à titre gratuit**. L'adhérent ne dispose d'aucun droit d'aucune sorte sur le profil d'acheteur en dehors de la faculté d'utiliser l'outil dans les limites définies dans la convention.

Le Conseil Municipal de Kuttolsheim, après avoir délibéré :

- décide d'adhérer à la plateforme « Alsace Marchés Publics » en tant qu'entité utilisatrice à titre gratuit
- approuve les termes de la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » et de la charte d'utilisation des services jointes toutes deux en annexe à la présente délibération
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion
- autorise Monsieur le Maire à signer la charte d'utilisation

3) Projet aire de jeux et mobilier urbain :

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un premier devis pour l'installation d'une aire de jeux ainsi que des bancs aux abords de la salle « La Source » de Kuttolsheim.

Le coût de l'aire de jeux et du mobilier est estimé à 35 105 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, à l'unanimité des membres présent :

- Autorise M. le Maire à lancer le projet d'aire de jeux et mobilier urbain
- Autorise M. le Maire à effectuer toutes les formalités et à signer tous les documents se rapportant au projet.
- Autorise M. le Maire à demander toutes les subventions nécessaires à la réalisation du projet d'aire de jeux et mobilier urbain

4) Projet d'équipement audiovisuel et amélioration des équipements de la cuisine de la salle polyvalente « La Source » :

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un premier devis pour diverses installations dans la salle :

- une sono
- un écran de projection motorisé
- un vidéoprojecteur
- une plaque de cuisson gaz
- un four électrique vapeur

Le coût total de ces équipements s'élèverait à : 28 000 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, à l'unanimité des membres présent :

- Autorise M. le Maire à lancer le projet d'équipement audiovisuel et cuisine de la salle « La Source »
- Autorise M. le Maire à effectuer toutes les formalités et à signer tous les documents se rapportant au projet.
- Autorise M. le Maire à demander toutes les subventions nécessaires à la réalisation du projet d'équipement audiovisuel et cuisine de la salle.

5) Divers :

5-1) Lotissement les Seigneurs : M. le Maire fait un point sur le nombre de lots à la vente dans le lotissement « Les Seigneurs »

Tranche 1 : 16 lots dont 1 lot avec 1 collectif de 10 logements.

Tranche 2 : 19 lots

5-2) Travaux enrobés et rustinage : M. le Maire fait un point sur les travaux de rustinage réalisés dans le village par WICKER TP.

5-3) Travaux - Impasse des sources : mise en en souterrain du réseau électrique dans l'impasse des Sources afin d'amener l'électricité à l'atelier communal. L'Adjoint au Maire, fait un point sur l'avancée des travaux.

5-4) Commission d'appel d'offres :

Une commission d'appel d'offres est prévue **le mardi 5 octobre 2021 à 18h30** pour l'ouverture des plis du marché relatif à la transformation de l'éclairage public pour lequel un avis d'appel d'offres a été diffusé.

**Le Maire,
Vincent NOE**

**ORDRE DU JOUR
JEUDI 9 SEPTEMBRE 2021**

- 1) Subvention des coopératives scolaires du Regroupement Pédagogique Intercommunal**
- 2) Convention d'adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation « Alsace Marchés Publics »**
- 3) Projet aire de jeux et mobilier urbain**
- 4) Projet d'équipement audiovisuel et amélioration des équipements de la cuisine de la salle polyvalente « La Source »**
- 5) Divers**

ALBRECHT Alain		FAHRNER Stéphane	
GILGER Rébecca		HUBER Myriam	
NOACCO Damien		JACINTE Matthieu	
CAMELOT Claire-Hélène		RIHN Matthieu	
CROLET Céline		STOLL Michel	
DOLLINGER Claude		WEYHAUPT Loïc	
ESCHBACH Patrick	<i>Absent excusé</i>		